



**PARCOURS ACADEMIQUE : étudiants Etrangers Hors Union Européenne
résidant ou non en Belgique.**

2022-2023

INFORMATIONS ETUDIANT

Nom :
Prénom :
Nationalité :
Date de naissance :
Lieu de Naissance : Pays de Naissance :
Sexe : F / M
Téléphone :
E-Mail :
Diplôme et date de délivrance:

DOMICILE LEGAL :

Rue :
.....
Numéro : Bte :
Code postale :
Localité :
Pays :

DOMICILE DURANT LES ETUDES :

Rue :
.....
Numéro : Bte :
Code postale :
Localité :
Pays :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

- C.I ou Titre de séjour + copie
- Diplôme du CESS ou du bachelier + copie
- Visa « Etudiant » obtenue le
- Poursuite d'études : 21-22 : 20-21 : 19-20 : 18-19 :
- Equivalence : oui/non – Si oui → Date : - Si non → Preuve de la demande : Oui/non
- Droit d'inscription payé le



Nom de l'étudiant :
Date d'obtention du CESS ou du Bachelier :
Date d'entrée sur le territoire belge :

PARCOURS ACADEMIQUE depuis le CESS ou Bachelier en Belgique

| Année académique | Enseignement Supérieur Université/ Haute école/ ESA : Enseignement de promotion sociale | Section | Niveau | Diplôme obtenu ou nombres de crédits réussis |
|------------------|--|---------|--------|--|
| 21-22 | | | | |
| 20-21 | | | | |
| 19-20 | | | | |
| 18-19 | | | | |

ENVOYER PAR MAIL A L'ADRESSE SUIVANTE → secretariat.isips@hainaut.be



Joindre obligatoirement au présent document une preuve de l'administration communale de la date d'arrivée de l'étudiant sur le territoire belge. (Attestation « Historique de résidence »)

Il est préférable d'envoyer ce document par courriel.

L'étudiant reconnaît avoir pris connaissance du contenu de Règlement d'Ordre Intérieur des institutions d'Enseignement de Promotion sociale de la Province de Hainaut du 27 juin 2019 qu'il s'engage à respecter.

Le2022.

Nom et prénom + Signature :